



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 40017

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences qui découleraient de l'adoption du projet de loi hôpital, patient, santé, territoire, pour le mouvement associatif à but non lucratif. Celui-ci craint en effet que ses activités dans le secteur sanitaire ne soient transférées aux hôpitaux publics, et que celles qui sont les siennes dans le domaine médico-social ne soient prises en charge par le privé lucratif. Il lui demande donc si ces craintes s'avèrent justifiées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40017

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 462

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)